



NORME DE CLASSIFICATION

SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT

CATÉGORIE TECHNIQUE

NORME DE CLASSIFICATION

SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT

CATÉGORIE TECHNIQUE

Publiée par:

Division de la classification,
des systèmes d'information sur
les ressources humaines et de la paye
Direction de la politique du personnel 1986

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE LA CATÉGORIE	2
DÉFINITION DU GROUPE	4
DESCRIPTIONS DES SOUS-GROUPES ET NIVEAUX	5

INTRODUCTION

Les postes de ce groupe professionnel se répartissent en trois sous-groupes:

Aide-enseignant
Moniteur de langues
Moniteur d'éducation physique

Cette norme décrit le plan de description des niveaux qui doit être utilisé pour évaluer le travail confié aux employés du groupe du soutien de l'enseignement. Elle comprend une introduction, des définitions de la catégorie technique et des groupes professionnels de même que des descriptions des sous-groupes et des niveaux.

La classification basée sur la description des niveaux est une méthode non quantitative permettant de déterminer la difficulté relative des tâches. La norme décrit deux niveaux de travail dans le sous-groupe des moniteurs de langues et celui des moniteurs d'éducation physique et un niveau de travail dans le sous-groupe des aides-enseignants.

Utilisation de la norme

L'application de la présente norme de classification comporte les quatre étapes suivantes:

1. Étudier la description de poste afin de s'assurer que toutes les fonctions qui s'y rattachent sont comprises. Étudier également le lien qui existe entre le poste évalué et les autres postes de l'organisation.
2. Confirmer le classement du poste dans la catégorie, le groupe et le sous-groupe par référence aux définitions et descriptions des postes inclus et des postes exclus.
3. Dans le cas du sous-groupe des aides-enseignants, le processus d'évaluation s'achève avec les étapes 1 et 2.
4. Attribuer un niveau provisoire aux postes classés dans le sous-groupe des moniteurs de langues ou dans celui des moniteurs d'éducation physique, en comparant les fonctions et les responsabilités avec les descriptions des niveaux. En règle générale, le poste est classé au niveau qui correspond le mieux aux fonctions et responsabilités du poste.

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels, il est recommandé d'utiliser les [tables de correspondance des définitions des groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions des groupes de 1999 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du groupe professionnel de 1999 à chaque norme de classification.

DESCRIPTIONS DES SOUS-GROUPES ET NIVEAUX

Sous-groupe des aides-enseignants

- Description du sous-groupe - Les fonctions principales des postes de ce sous-groupe consistent à conseiller les étudiants ou à leur enseigner, en classe, des matières scolaires et des questions culturelles dans le cadre d'un programme d'études primaires ou secondaires.

Sous-groupe des moniteurs de langues

- Description du sous-groupe - Les fonctions principales des postes de ce sous-groupe consistent à apprendre aux jeunes ou aux adultes une deuxième langue.

Moniteur de langues de niveau 1

Sous supervision générale:

- enseigner le français, l'anglais, l'inuktituk ou une langue étrangère comme langue seconde, c'est-à-dire:
 - préparer les plans de leçon et des exercices en classe;
 - enseigner aux élèves en utilisant certaines aides didactiques;
 - donner des leçons particulières aux élèves lents;
- faire subir des examens aux élèves en vue de déterminer et d'enregistrer le niveau de compétence.

Moniteur de langues de niveau 2

Sous direction:

- aider un directeur à administrer une école, c'est-à-dire:
 - attribuer les salles de classe et l'équipement aux moniteurs;
 - examiner et critiquer de façon constructive le travail accompli en classe par les moniteurs;
 - discuter des problèmes d'enseignement avec les moniteurs;
 - examiner et recommander les modifications à apporter au contenu des cours;
 - superviser les activités du laboratoire de langues;
 - servir de principal informateur en matière de langues.

À l'occasion, donner des cours pour faire une démonstration des méthodes d'enseignement.

Sous-groupe des moniteurs d'éducation physique

Description du sous-groupe - Les principales fonctions des postes de ce sous-groupe consistent à exécuter un programme de conditionnement physique à l'intention des jeunes ou des adultes.

Moniteur d'éducation physique de niveau 1

Sous supervision générale,

- donner des cours de conditionnement physique;
- organiser des compétitions sportives en équipes;
- veiller au bon état des appareils et de l'équipement sportif;
- remplir, au besoin, des tâches connexes.

Moniteur d'éducation physique de niveau 2

Sous direction,

- administrer et organiser un programme de conditionnement physique;
- diriger au moins un moniteur d'éducation physique;
- donner des cours de conditionnement physique;
- organiser des compétitions sportives en équipes;
- remplir, au besoin, des tâches connexes.